

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4541**

commune (s) :

objet : Fourniture de détecteurs de gaz portatifs et de pièces détachées connexes à ce matériel et réalisation de prestations de maintenance sur les détecteurs de gaz - Autorisation de signer l'avenant de transfert au profit de la Société HONEYWELL Safety Products France

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4541**

objet : **Fourniture de détecteurs de gaz portatifs et de pièces détachées connexes à ce matériel et réalisation de prestations de maintenance sur les détecteurs de gaz - Autorisation de signer l'avenant de transfert au profit de la Société HONEYWELL Safety Products France**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Par décision n° B-2012-3236 du 10 mai 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public pour l'attribution des fournitures de détecteurs de gaz portatifs et de pièces détachées connexes à ce matériel et la réalisation de prestations de maintenance sur les détecteurs de gaz.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2012-617 le 26 octobre 2012 à l'entreprise BW Europe pour une durée ferme de 4 ans avec un engagement de commande minimum de 100 000 € HT, soit 196 000 € TTC, et un engagement de commande maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC.

La société BW Europe, titulaire du marché, a procédé au transfert de ses activités à la société HONEYWELL Safety Products France. Cette société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 7 novembre 2003, est chargée de la poursuite de l'exécution du marché relatif aux "Fourniture de détecteurs de gaz portatifs et de pièces détachées connexes à ce matériel et réalisation de prestations de maintenance sur les détecteurs de gaz".

La société BW Europe a informé la Communauté urbaine de Lyon de ce changement, et lui a fourni les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de transfert.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert au marché n° 2012-617 à passer avec l'entreprise HONEYWELL Safety Products France pour la fourniture de détecteurs de gaz portatifs et de pièces détachées connexes à ce matériel et la réalisation de prestations de maintenance sur les détecteurs de gaz.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir tous les actes afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.